

Gland, le 31 août 2021

Interpellation : la Commune a-t-elle pris toutes les mesures qui s'imposent pour se préserver d'une intrusion informatique malveillante ?

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Récemment, une Commune voisine a été victime d'un vol de données informatiques, de plus en plus d'entreprises, de toutes les tailles, sont victimes de ce genre de malveillance. Ces faits nous rappellent que nous sommes tous très vulnérables à l'exposition de certaines de nos données, que nous renseignons chaque jour par exemple pour réserver ou payer en ligne. A la manière d'une porte pour empêcher une intrusion, il existe de nombreuses manières de dissuader une personne de s'introduire dans un endroit où elle n'est pas autorisée à se rendre. On peut commencer par mettre une serrure ou encore un système d'ouverture à code. Et si tout ceci ne suffit pas, il est également possible de blinder la porte. Mais quoi qu'il en soit, l'ultime sécurité reste le judas et la petite chaînette, qui permet de faire un contrôle visuel du visiteur.

Sans trop rentrer dans le vif du sujet étant donné qu'il faut être de plus en plus prudent lorsqu'on l'évoque, pourriez-vous nous rassurer sur les points suivants :

- La Municipalité est-elle consciente des enjeux et a-t-elle pris toutes les mesures nécessaires, dans l'état actuel de nos connaissances et de nos technologies, pour limiter les impacts qu'une telle intrusion pourrait avoir ?
- La Municipalité a-t-elle sensibilisé tous les acteurs et collaborateurs aux nouvelles stratégies et aux dernières ruses qui sont utilisées pour s'introduire dans le système informatique d'une organisation ?

Au nom du PLR
Léonie Wahlen, Présidente de groupe

